

Quelles stratégies pour des gangs moins violents à Montréal ?

Par Maurice CUSSON

RÉSUMÉ

Que faire contre les fusillades et les meurtres qui sèment l'effroi dans le nord de Montréal? L'article décrit deux stratégies susceptibles d'inspirer les autorités préoccupées par les fusillades et autres violences dont les gangs de Montréal se rendent responsables : le policing des points chauds du crime et la dissuasion focalisée. Il s'agit d'opérations qui ont fait leurs preuves – une efficacité démontrée quasi expérimentalement. L'introduction de l'article pose le problème des fusillades de l'automne 2021. Suit une présentation sur ce que nous savons des gangs de rue de Montréal et d'ailleurs. Quels sont les types de crime commis par les membres de ces gangs? Pour quelles raisons un adolescent décide-t-il d'appartenir à un gang? Pourquoi s'achète-t-il un pistolet? On passe ensuite à la présentation de deux stratégies à la fois préventives et dissuasives mises au point par des criminologues et des policiers municipaux américains qui se proposaient de résorber les fusillades et les meurtres dont se rendent coupables les gangs qui faisaient la loi dans les « *inner cities* ». La première est le policing des points chauds du crime (*hot spots policing*). Cette stratégie consiste à cibler des segments de rue dans lesquels il se commet un surnombre de crimes, d'y intensifier la présence policière et d'y implanter des mesures de prévention situationnelle. La deuxième stratégie est la dissuasion focalisée: (*focus deterrence*). Au moment culminant de cette opération, l'équipe qui l'exécute réunit les membres de gangs impliqués dans une fusillade à une assemblée au cours de laquelle on leur promet qu'ils seront sévèrement punis s'ils persistent à tirer sur leurs adversaires. Et quand les menaces ne suffisent pas à faire cesser la violence, les sanctions suivent. Le but de l'opération n'est plus de démanteler le gang, mais de l'utiliser comme un réseau de communication pour faire passer le message: *Ne tirez pas!* Un message d'autant plus convaincant qu'il porte l'espoir pour les jeunes de survivre aux affrontements. Dans la section suivante de l'article, on propose l'exemple d'une remarquable opération de policing de points chauds dans la ville de Jersey City lancée en 1995. On passe ensuite à la célèbre opération dite « *Ceasefire* » réalisée à partir de 1996 dans la ville de Boston. En conclusion, l'article répond aux questions: quelles sont les meilleures tactiques pour lutter contre la violence des gangs et quelles sont les cibles à choisir en priorité? En guise de réponse, on préconise 1/ de choisir en priorité deux catégories de cibles: les armes à feu et un groupe de points chauds du crime; 2/ de préférer la dissuasion focalisée à la prévention communautaire (dont l'inefficacité est démontrée); 3/ d'intégrer les travailleurs de rue dans des projets de dissuasion focalisée et, 4/ de demander aux policiers de s'abstenir de harceler les jeunes et, plutôt, de leur conseiller de ne contrôler ou de n'interpeller que s'ils ont des raisons solides de le faire et, dans de tels cas, d'exiger des agents qu'ils procèdent dans le respect des principes d'équité et de justice procédurale.

Mots clés: fusillades, meurtres, nord de Montréal, stratégies, gangs, policing des points chauds du crime, segments de rue, présence policière, prévention situationnelle, dissuasion focalisée, armes à feu, prévention communautaire, travailleurs de rue, justice procédurale.

ABSTRACT

What can be done about the shootings and murders that plague Montreal's north end? This article describes two strategies that could inspire authorities concerned about the shootings and other violence by Montreal gangs: policing crime hot spots and focused deterrence. These are proven operations - almost experimentally proven to be effective. The introduction to the article poses the problem of shootings in the fall of 2021. It is followed by a presentation on what we know about street gangs in Montreal and elsewhere. What types of crimes are committed by gang members? Why does a teenager decide to join a gang? Why does he buy a gun? We then move on to the presentation of two strategies developed by criminologists and municipal police officers in the United States to reduce the number of shootings and murders committed by gangs in the inner cities. The first is hot spot policing. It consists of targeting street segments, increasing police presence and implementing situational crime prevention. The second strategy is focused deterrence. At the climax of this operation, the team executing it brings together gang members involved in a shootout at a forum where they are promised severe punishment if they persist in shooting. And when threats are not enough to stop the violence, punishment follows. The goal of the operation is no longer to dismantle the gangs, but to use them as a communication network to spread the message: Don't shoot! A message all the more convincing because it carries the hope for the young people to survive. In the next section, we propose the example of a hot spot policing operation in Jersey City launched in 1995. It then moves on to the famous «Ceasefire» operation launched in 1996 in Boston. The article concludes by answering the questions: What are the best tactics to combat gang violence and which targets should be given priority? As an answer, it advocates 1/ prioritizing two categories of targets: guns and a cluster of crime hot spots; 2/ preferring focused deterrence to community-based prevention (the latter has been shown to be ineffective); 3/ integrate street workers into focused deterrence projects; and, 4/ instruct police officers to refrain from harassing youth and, instead, advise them to stop or question only when they have strong reasons to do so and, in such cases, to require officers to proceed in accordance with the principles of fairness and procedural justice.

Keywords: shootings, murders, north of Montreal, strategies, gangs, crime hot spot policing, street segments, police presence, situational crime prevention, focused deterrence, firearms, community prevention, street workers, procedural justice.

Les fusillades font les gros titres des journaux de Montréal depuis la fin de l'été puis pendant l'automne 2021. Au mois d'août, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies, un appartement est criblé de balles coûtant la vie à trois personnes. Une guerre de gang serait en cause. Septembre, à Dollard-des-Ormeaux, une résidence est fusillée à trois reprises. Parc-Extension, une salve de balles frappe la vitrine d'un restaurant indien. Octobre, dans le quartier Saint-Michel, les balles font voler en éclats le pare-brise de deux voitures. Ahuntsic-Cartierville: un homme «connu de la police» est atteint par une balle. Sa vie n'est pas en danger. À Montréal-Nord, on tire sur un véhicule automobile, l'un des deux occupants est atteint; la victime – elle aussi connu des policiers – refuse de collaborer. Plus tard, à Rivière-des-Prairies, vers une heure du matin, des habitants sont réveillés par des bruits de coups

de feu; 16 douilles de balles sont trouvées par la police et quatre maisons sont atteintes. Dimanche 14 novembre, sur une rue du quartier Saint-Michel, un individu s'approche d'un adolescent de 16 ans. Il lui adresse la parole brièvement puis l'assassine d'un coup de pistolet.

Selon le *Journal de Montréal*, la majorité de ces meurtres et fusillades s'inscrivent dans une guerre entre deux gangs de rue: les «Profits Boys» de Rivière-des-Prairies et les «Zones 43» de Montréal-Nord.

Même s'il faut reconnaître que le problème de la violence grave se pose avec beaucoup plus d'acuité dans les grandes villes américaines qu'à Montréal (puisque chez nos voisins du sud, ce sont plusieurs centaines d'homicides qui sont perpétrés chaque année dans plusieurs villes), il n'en reste pas moins que dans la métropole du Québec l'on dénombre, bon an mal an, quelque 25 homicides par année. Nous en sommes à 31 entre janvier et novembre 2021. (Dans le Grand Montréal, Statistique Canada dénombre plus ou moins 45 homicides par année). Par ailleurs, un sondage de Statistique Canada nous apprenait il y a quelques années que 85 % des Montréalais étaient satisfaits de la sécurité de leur ville. Nous ne disposons pas de chiffres récents sur les nombres de meurtres perpétrés par les gangs de rue à Montréal, mais Maria Mourani (2009) nous a appris qu'il s'était commis, à Montréal, 12 meurtres de gang de rue en 2006, 14 en 2007 et 8 en 2008. Il se pourrait que la situation se soit récemment détériorée, même s'il faut reconnaître que les fusillades de ces derniers mois n'ont fait que peu de morts comparativement à ce qui se passe aux États-Unis. Pour autant, le problème ne saurait être sous-estimé. En effet, au moment d'écrire ces lignes, le sentiment d'insécurité semble avoir augmenté parmi les gens du nord de Montréal. Les jeunes craignent de plus en plus de se faire tuer et leurs parents vivent dans la terreur de l'assassinat de leur enfant. Or cette peur exacerbée engendre effets pervers et cercles vicieux: des adolescents s'achètent une arme à feu ou s'enrôlent dans un gang dans l'espoir illusoire d'être protégés et leurs parents décident de déménager.

Que faire? Des criminologues des universités Harvard et Rutgers travaillant en partenariat avec des policiers de Boston et de Jersey City ont cherché et trouvé d'intéressantes solutions. Il s'agit de deux stratégies, l'une ciblée sur les fusillades et l'autre sur les points chauds du crime. Leur efficacité fut scientifiquement éprouvée par de nombreuses évaluations quasi-expérimentales. Il existe donc des solutions à la violence des gangs. C'est ce dont il sera question dans cet article. Mais d'abord de quoi s'agit-il quand on parle de gang?

Les gangs de Montréal et d'ailleurs

Un gang, c'est d'abord un groupe d'adolescents et de jeunes adultes qui aiment se retrouver: camarades, amis, comparses parmi lesquels on trouve des délinquants très actifs, d'autres qui le sont moins et des jeunes ordinaires. Un tel groupe est peu structuré, rarement organisé et

assez peu cohésif. Il est éphémère : il dure quelques années puis se dissout. (Tremblay 2011 et Felson 2011). D'après Tremblay et ses collègues (2016) ainsi que Mourani (2009), les gangs de Montréal comptent une vingtaine de groupes dont les effectifs réels sont impossibles à dénombrer. On les trouve à Montréal-Nord, à Saint-Michel, Parc-Extension, Rivière-des-Prairies et Cartierville. Ces gangs sont difficiles à localiser précisément à cause de la forte mobilité de leurs membres (sur les gangs de rue de Montréal, voir « Le Phénomène des gangs de rues » rédigé sous la direction de Jean-Pierre Guay et Chantal Fredette et aussi : « Beauvoir Jean » par Pierre Tremblay).

L'activité criminelle des gangs est variée. Et il est rare qu'un gang soit non-violent. La liste qui suit présente l'activité criminelle des gangs en insistant sur les faits les plus graves : meurtres par règlement de comptes ou motivés par la vengeance, meurtres entre membres d'un même gang, homicides commis au cours d'une bagarre provoquée par une insulte. Viennent ensuite les fusillades qui ne causent pas la mort, puis les vols à main armée, la violence d'un proxénète à l'endroit de sa « fille », le « taxage », et la violation de domicile.

Les victimes des gangs de rue ne sont pas seulement de simples citoyens. Il est fréquent qu'elles soient des membres d'un gang rival ou encore du même gang que l'agresseur. On trouve des victimes féminines : la « blonde » est battue par son copain (cette violence est fort bien connue de la police parce que certaines femmes qui sont ainsi victimisées n'hésitent plus aujourd'hui à appeler les forces de l'ordre à l'aide (Tremblay 2011)).

Le gang est un accélérateur de cette activité criminelle polymorphe. Ses membres s'encouragent et se soutiennent mutuellement à violer la loi. Un adolescent y trouve des exemples à suivre. Il est incité à participer à différentes formes d'agressions et de prédatons. Ses camarades lui apprennent à se débarrasser de ses scrupules et à justifier la loi du plus fort.

Pour quelles raisons un jeune décide-t-il de devenir membre d'un gang ? Sans doute parce que la plupart des adolescents souhaitent fréquenter des amis de leur âge, mais les meilleurs connaisseurs des gangs insistent sur une raison spécifique de l'affiliation à un gang de rue : pour profiter de la protection de camarades qui ont la réputation de ne pas se laisser piler sur les pieds. En effet, dans une bande, on se défend les uns les autres et on dissuade les agressions venues d'ailleurs. Chacun tient à se faire « respecter ». C'est ainsi que le gang offre à ses membres une protection contre le harcèlement et les agressions. Et le chef de gang est d'ailleurs souvent un bagarreur qui n'hésite pas à casser la figure de quiconque menace ou agresse l'un de ses affiliés. Beauvoir Jean, un chef de gang de rue du nord de Montréal affirmait : « Les gangs de rue sont les policiers de la rue ». Beauvoir donnait une raclée aux jeunes racistes de cours d'école qui harcelaient et brutalisaient plus faibles qu'eux (Tremblay 2011 : 95). C'est donc la peur qui, entre autres choses, pousse un adolescent à devenir membre d'une bande et même à s'acheter un pistolet.

Des solutions à la violence de gang furent trouvées et leur efficacité fut démontrée.

Comment des équipes réunissant des criminologues et des policiers municipaux américains ont-elles réussi à faire reculer les fusillades et les meurtres dont les membres de gangs se rendaient coupables ? La réponse se trouve dans deux stratégies de lutte contre les crimes violents des gangs et contre les concentrations criminelles : le policing des points chauds du crime (*hot spots policing*) et la dissuasion focalisée (*focus deterrence*).

Un point chaud du crime est un microlieu au sein de l'espace urbain, par exemple, un segment de rue ou un carrefour. En 1989, Sherman et ses collaborateurs compilaient des centaines de milliers d'appels 911 dans la ville de Minneapolis. Ces appels avaient été enregistrés avec l'indication de l'adresse civique de l'appelant, ce qui permettait de déterminer le lieu précis où le délit avait été perpétré. Ceci fait, les chercheurs indiquaient sur la carte de la ville les segments de rue dans lesquels des surcroûts de délits et crimes avaient été commis. Ce qui leur fit découvrir que 50 % de toute la criminalité de Minneapolis se concentrait dans 3 % des segments de rue de cette ville. Ce résultat fut ensuite repris avec des variations mineures dans un grand nombre de villes américaines et d'ailleurs. Inspiré par ces constatations, Weisburd en a fait une « loi de la concentration criminelle » : dans une ville, 50 % des délits et crimes s'agglutinent dans près de 5 % des microlieux de cette ville, alors que dans de nombreux autres points de cette ville, on signale très peu ou aucun délit ou crime au cours d'une année. (Dans les villes de New York, Boston, Minneapolis, Tel-Aviv, Seattle, les pourcentages de points chauds du crime responsables de 50 % de la criminalité varient entre 3 % et 6 % : voir Weisburd et coll. 2018 ; Weisburd, Groff et Yang, 2012 ; Weisburd et Telep 2019.)

Avant de mener une action visant à résorber la criminalité d'un point chaud, les spécificités des problèmes qui s'y posent sont analysées par les services de renseignement de la police municipale, des criminologues et des analystes. Puis, on met au point le plan d'action le mieux adapté au problème tel qu'il se pose. Ces mesures sont alors mises en œuvre vigoureusement non seulement par des agents de la paix, mais aussi par des partenaires issus des communautés locales. Enfin vient une évaluation rigoureuse, quasi expérimentale, des résultats. Il s'agit dans cette dernière étape de savoir si la criminalité a baissé de façon mesurable dans les points chauds expérimentaux pendant que, dans des points chauds utilisés comme groupe témoin, la criminalité ne baissait pas significativement.

Un bilan systématique des évaluations de la performance de 19 opérations policières sur des points chauds nous apprend que de telles opérations font baisser la criminalité de manière statistiquement significative. Cette stratégie combine une intensification de présence policière proactive et des actions de prévention situationnelle. Le « hot spot policing » parvient donc à résorber la criminalité mieux que le policing traditionnel. Ces bilans systématiques établissent aussi que, quand on mesure d'éventuels effets de déplacement

spatial de la criminalité vers la périphérie d'un point chaud, on constate que l'opération policière déplace rarement la criminalité. On note même des effets de «diffusion des bénéfiques»: la criminalité des secteurs avoisinants enregistre une tendance à la baisse (Blais et Poirier 2019; Braga et al. 2014, 2019; Braga et Bond, 2008; Weisburd et Telep 2019).

La dissuasion focalisée est une stratégie mise en œuvre pour la première fois à Boston par une équipe de policiers, criminologues, procureurs, agents de probation et de libération conditionnelle et travailleurs de rue. Elle consiste à cibler des gangs connus pour être impliqués dans une fusillade ou un meurtre. L'équipe convoque les membres de ces gangs à une assemblée durant laquelle on leur annonce que, dès la prochaine fusillade, ils seront sans tarder châtiés par tous les moyens légaux possibles – une menace traduite ensuite dans les faits en cas de récidive.

L'efficacité de cette stratégie de «*focus deterrence*» est dorénavant avérée. En effet, en 2018, Braga et deux collaborateurs effectuent le bilan de 24 évaluations d'opérations de dissuasion focalisée. Ce faisant, ils enregistrent des baisses fortes ou modérées statistiquement significatives de l'activité violente des bandes prises pour cible par cette forme de dissuasion (Braga, A. Weisburd, D., 2018; voir aussi Blais et Poirier 2019).

Dans ce qui suit, on présente, d'abord, un cas classique de policing de points chauds du crime et, ensuite, un exemple célèbre de projet de dissuasion focalisée.

Jersey City: la violence recule dans les points chauds du crime

Jersey City est une ville de 290 000 habitants située dans la grande région de New York, sur l'autre rive de la rivière Hudson. Elle abrite l'université Rutgers et son département de criminologie où ont enseigné des criminologues renommés comme R. Clarke, M. Felson, A. Von Hirsch, D. Weisburd, M. Gottfredson (et son étudiant M. Ouimet). Au milieu des années 1990, Braga, Weisburd et la direction de la police de Jersey City lancent une opération qui réussira à faire reculer la violence criminelle dans une douzaine de points chauds du crime de la ville (voir Braga, A. A., Weisburd, D. L., Waring, E. J., Mazerolle, L. G., Spelman, W., & Gajewski, F. (1999). Problem-oriented policing in violent crime places: A randomized controlled experiment. *Criminology*, 37(3), 571-580).

Ces points chauds du crime étaient faits de carrefours et des segments de rue dans lesquels étaient commis bon nombre de vols qualifiés, de bagarres et d'attaques contre la personne. Il est à noter que ces lieux étaient situés souvent dans ou à proximité d'un marché de drogue, ou d'un arrêt d'autobus, d'un centre commercial, d'un bar, d'un HLM. Les analystes de l'équipe avaient localisé ces points chauds à l'aide d'un logiciel de *crime mapping* qui permettait de cartographier la distribution des appels 911 dans l'espace de

la ville. 24 points chauds du crime furent retenus pour l'opération et l'évaluation. Une randomisation fut aussi effectuée pour distribuer au hasard 12 points chauds qui seront destinés à faire l'objet d'une opération et 12 autres qui serviront de groupe témoin (dans ce deuxième groupe, aucune intervention spéciale ne sera effectuée).

La logique de la stratégie que l'on envisageait de mener à bien s'inspirait de deux innovations qui ont leurs lettres de noblesse : la police de résolution de problèmes et la prévention situationnelle. D'abord, dans chacun des points chauds, les policiers chargés d'intervenir avaient pour mission d'analyser la situation locale en découvrant les problèmes qui s'y posaient et en envisageant des solutions taillées sur mesure. Les agents de la paix étaient ainsi conduits à identifier les lieux et établissements qui attiraient les délinquants, par exemple, les marchés de drogue (assez nombreux à Jersey City), les bars fréquentés assidûment par des malfaiteurs et des immeubles abandonnés et non sécurisés qui étaient squattés. Ces lieux étaient susceptibles de servir aux délinquants de repaire, de terrain de chasse ou de lieu de rencontre pour y faire la fête. De plus, dans l'esprit de la théorie de la vitre brisée, l'on décida de réagir contre les incivilités, les malveillances et le vandalisme, ceci pour prévenir d'autres formes de délinquance en envoyant le message : ici ne seront tolérés ni les vandales, ni les ivrognes, ni les rôdeurs, ni les violents. C'est ce qui conduisit les intervenants à faire remplacer les fenêtres brisées et les luminaires ; à faire placarder ou démolir les taudis abandonnés. On exigea que les détritres accumulés soient ramassés. Et l'on expulsa les squatters.

L'analyse préalable et l'intervention. Chacun des 12 points chauds retenus fit l'objet d'abord d'une analyse de problèmes par une petite équipe de policiers. Ceux-ci compilaient les données chiffrées sur la violence et autres infractions. Ils rencontraient les résidents du lieu pour échanger et discuter de leurs problèmes. Les criminologues de l'université Rutgers avaient rédigé un petit guide de prévention situationnelle conçu pour aider les agents de la paix à élaborer leur plan d'intervention. Les diverses tactiques mises en œuvre par les policiers devaient être notées au fur et à mesure. Et au terme de l'opération, les chercheurs firent une compilation des tactiques employées par les policiers. En voici la liste par ordre décroissant de fréquence.

- Présence policière intensifiée avec un maintien de l'ordre dissuasif : dispersion des groupes de flâneurs, contraventions pour ivresse sur la voie publique, arrestations et fouilles (cette tactique fut employée dans les 12 points chauds visés par l'intervention).
- Intervention contre un marché de drogue.
- On demande aux commerçants de nettoyer devant leur magasin.
- On demande au service des travaux publics de ramasser des tas de détritres.
- On effectue des enquêtes sur des vols à main armée (ce que l'on ne faisait pas toujours systématiquement auparavant).
- On fait améliorer l'éclairage de la rue.
- On exige que le code du bâtiment soit respecté par son propriétaire.
- On fait clôturer un lot vacant.

- On fait nettoyer un lot vacant.
- On fait installer des caméras de vidéosurveillance.
- On fait raser un immeuble abandonné.
- On expulse un locataire problématique (*troublesome*).
- On fait poser des serrures à des maisons qui viennent d'être cambriolées.
- On exige que le propriétaire d'une taverne respecte la réglementation à laquelle les débits de boissons sont assujettis.

L'évaluation des résultats de ces mesures reposait sur deux catégories de données. Premièrement, les nombres avant et après l'intervention des vols qualifiés, coups et blessures, bagarres (*street fights*) et vols. Deuxièmement, des observations systématiques de l'état des lieux des 12 points chauds visés par l'intervention : Moins de déchets et de détritres ? Moins de vitres brisées ? Meilleur éclairage ? Etc. Il en ressort que, dans la grande majorité des points chauds, la situation physique du lieu s'était sensiblement améliorée. De plus, l'analyse des taux de crimes violents perpétrés avant et après l'intervention et dans le groupe expérimental ainsi que dans le groupe témoin fait constater de fortes baisses des bagarres de rue au niveau de signification statistique de 0,016, des vols qualifiés avec des reculs significatifs à 0,03 et des agressions hors famille, au niveau de 0,09.

Selon Braga et ses collègues (1999), les raisons de ce succès tiennent d'abord à une excellente collaboration entre la police de la ville et les chercheurs, laquelle déboucha sur une augmentation sensible des probabilités d'arrestation pour les malfaiteurs ; sur l'impossibilité pour ceux-ci de pénétrer dans les immeubles abandonnés aux squatters ; sur une intensification de la surveillance et des contrôles policiers ; sur la diminution, dans les secteurs visés, du nombre de drogués en circulation qui, auparavant, offraient leur vulnérabilité aux braqueurs ; sur moins d'affrontements entre dealers. En somme, les policiers réussirent à raréfier les occasions de contacts entre agresseurs et victimes et à augmenter les risques pénaux des agresseurs et des bagarreurs.

«Ceasefire» à Boston

Dans ce qui suit, on présentera l'opération «Ceasefire» qui fut la première de la série et servit de modèle à toutes les autres opérations de dissuasion focalisée.

Cette opération «Cessez-le-feu» fut menée à Boston à partir de 1996. Elle est exemplaire. Elle nous est bien connue grâce aux écrits de David Kennedy de Harvard et de Anthony Braga de l'université Rutgers (Kennedy 2001 ; Kennedy, Braga, Piehl 2001 ; Kennedy, Kleiman, Braga 2017 ; Kennedy 2009 et 2011).

Entre 1990 et 1994, la police de Boston avait enregistré 155 homicides ayant pour victime un jeune homme de moins de 21 ans. Et à cette époque, les

policiers devaient intervenir plusieurs fois par nuit en réponse à des appels de citoyens qui avaient entendu des bruits de fusillade. En 1995, confrontés à cette situation intolérable, une alliance réunissant des policiers, agents de probation, travailleurs de rue, un procureur du gouvernement fédéral, des leaders de la communauté (entre autres un pasteur noir) et des criminologues se réunissent et planifient une riposte. Il vaut la peine ici de souligner le caractère pluridisciplinaire de cette alliance.

Renseignement. Pour bien poser le problème, l'information ne manquait pas : la police de Boston détenait des dossiers sur toutes les victimes et sur les meurtriers présumés impliqués dans les règlements de compte : leurs antécédents, leur statut correctionnel (en probation ? En libération conditionnelle ? En prison ?); leur appartenance à l'un ou l'autre gang de la ville, les armes utilisées... L'équipe apprend alors qu'on trouvait à Boston 61 gangs pour un total de 1300 membres. Sur les victimes de 21 ans ou moins assassinées entre 1990 et 1994, 75 % d'entre elles avaient des antécédents judiciaires, avec un nombre moyen de 9,5 actes d'accusation par sujet. À Boston, les taux de victimisations mortelles des Afro-Américains de 18 à 24 étaient affolants : en 1993, ils avaient atteint un sommet de 180/100 000. De leur côté, les meurtriers probables étaient souvent des membres d'un gang en guerre avec celui de la victime. D'autres fois, le meurtrier et la victime appartenaient à la même bande : on était en présence d'affrontements fratricides. Les policiers de Boston étaient bien renseignés : dans la plupart des cas, ils savaient qui étaient les tueurs – même s'ils ne pouvaient pas en faire la preuve hors de tout doute. Par ailleurs, une cartographie des lieux dans lesquels les meurtres avaient été perpétrés faisait voir qu'ils se concentraient dans un petit nombre de secteurs chauds de la ville : les « *inner cities* ».

Au cœur du problème, les membres de l'équipe s'entendaient pour mettre en cause trois facteurs. Premièrement, la prolifération des pistolets pratiquement en vente libre dans les rues des quartiers chauds de Boston. Deuxièmement, la *peur* qui était la raison pour laquelle les jeunes gens des gangs tenaient absolument à être armés : ils vivaient dans la terreur de se faire tuer et n'avaient pas trouvé d'autre moyen d'y échapper que de se procurer un pistolet. La solution s'imposait donc : s'attaquer aux trafiquants d'armes à feu et au port d'armes. Ce qui conduisit, dans un premier temps, au « Boston Gun Projet ». Très tôt, un individu fut pris pour cible : on avait été informé qu'il achetait dans l'État du Mississippi de grandes quantités de pistolets qu'il revendait ensuite dans les « *inner cities* » de Boston. Les enquêteurs montèrent un dossier contre cet individu et il fut arrêté et condamné à une lourde peine de prison « fédérale », c'est-à-dire sans possibilité de libération conditionnelle. Le troisième facteur à la source du problème : la constatation, que les membres des gangs étaient dans l'ignorance des risques de sanctions pénales auxquels ils s'exposaient. Il fallait donc leur faire savoir que, s'ils continuaient à jouer du pistolet, ils n'échapperaient plus au châtement. Un message qui fut au cœur de l'opération « Ceasefire ».

L'idée à la base de cette opération était simple, il suffisait d'y penser: il s'agissait de communiquer un message clair, direct, en face à face aux membres de gangs qui venaient d'être impliqués dans une fusillade. De leur dire: si vous continuez à tirer, nous vous ferons incarcérer par tous les moyens possibles en détournant d'anciennes sentences non purgées; nous vous retirerons votre libération conditionnelle; nous vous poursuivrons en évoquant des lois fédérales. Bref, le message disait: «Don't shoot! Sinon il vous en cuira». Un message qui visait non seulement les individus, mais la dynamique interne des gangs: on voulait que leurs membres s'encouragent mutuellement à renoncer aux fusillades, qu'ils se passent le mot. Encore fallait-il que les menaces qui accompagnaient le message ne restent pas des paroles en l'air.

C'est ainsi que la stratégie comprenait 5 volets:

- 1/ *Une communication directe et ciblée de la menace pénale.* On envoie en face à face des messages dissuasifs aux membres de gangs convoqués à des réunions auxquelles participaient les membres de l'équipe. Dès le début de l'un de ces «forums», celui qui les présidait commençait par une introduction visant à rassurer les jeunes gens convoqués: il les remerciait d'être venus et leur assurait qu'ils retourneront libres à la maison au terme de la réunion. Il continuait: vous êtes ciblés à cause des fusillades auxquelles vous avez participé. Et ce n'est pas un hasard si, comme vous le savez, avant cette réunion, nous avons mené une descente contre votre marché de drogue. Et nous avons perquisitionné et effectué des arrestations contre certains de vos camarades qui seront poursuivis et probablement condamnés à des peines fédérales. Puis d'autres membres de l'équipe enchaînaient par les menaces précises et explicites: nous vous connaissons, nous vous avons à l'œil et, dorénavant, nous ne laisserons rien passer. Si vous vous laissez aller à une nouvelle fusillade, nous nous mobiliserons contre vous. Vous serez fouillés, vos pistolets seront confisqués; votre libération conditionnelle sera révoquée. Et en cas de délits sérieux, vous serez poursuivis et le procureur demandera au juge de vous imposer une sentence de prison sans possibilité de libération conditionnelle. Ensuite, David Kennedy présentait au groupe une affiche dans laquelle était présenté le pédigrée d'un membre de leur groupe qui venait d'être condamné à une lourde prison d'emprisonnement. Avant de mettre fin à la réunion, un travailleur de rue prenait la parole pour offrir de l'aide aux jeunes gens en disant: «Nous pouvons vous aider à trouver un emploi, ou une formation professionnelle ou toute autre solution pour vous aider à vous en sortir.»
- 2/ *Punir les délinquants actifs qui le méritaient, mais qu'on avait négligé de sanctionner.* Dans son fonctionnement routinier, l'appareil répressif accumule contre un délinquant actif nombre d'incriminations, accusations, sentences suspendues, bris de conditions de probation ou de libération conditionnelle. Cependant, il est courant que l'on n'aille pas jusqu'au bout de la procédure: la sentence n'est pas exécutée. Le coupable ne paie

pas sa lourde amende; il ne va pas en prison. Or il est tout à fait légal de reprendre le dossier d'un tel individu soupçonné d'être impliqué dans une nouvelle fusillade et d'entamer des procédures qui déboucheront sur un emprisonnement. Dans un cas d'infraction à une loi fédérale, cela pouvait vouloir dire des années de prison. Et quand le membre d'un gang était ainsi incarcéré, cela se savait dans son réseau et produisait un effet dissuasif réel.

- 3/ *Le « crackdown »*: après, dès l'annonce d'une nouvelle fusillade à laquelle le gang était associé, une forte équipe de policiers procédait par surprise à l'arrestation, au petit matin, des membres de cette bande lesquels étaient ensuite détenus.
- 4/ *L'opération est publicisée*. Une fois la descente menée à terme, elle faisait l'objet de publicité auprès des membres de gangs de Boston, les membres de l'équipe leur décrivaient l'opération coup-de-poing qui venait d'avoir lieu en précisant le nombre d'arrestations et ils leur annonçaient la répétition d'opérations semblables. Des agents de libération conditionnelle et de probation rencontraient les jeunes gens sous leur supervision pour les informer des risques auxquels ils s'exposaient s'ils étaient pris en faute de port d'arme. Quand la police apprenait qu'un conflit opposait deux gangs, leurs membres étaient rencontrés pour leur signifier que plus un seul coup de feu serait toléré et que les contrôles de port d'armes seraient multipliés.
- 5/ *L'intensification des patrouilles, arrestations, contraventions, confiscations, incarcération*. Chaque fois qu'un membre d'un gang violait la loi, y compris pour une infraction au Code de la route ou pour une incivilité, il était arrêté, fouillé, et il recevait l'amende maximale. Dans les secteurs chauds de Boston où les gangs sévissaient, l'on intensifia les patrouilles au cours desquelles les patrouilleurs procédaient à des interpellations pour la moindre infraction. Ils les contrôlaient et ils leur confisquaient leurs pistolets. Les contrevenants en rupture de condition de probation étaient réincarcérés.

Résultats de cette mobilisation: alors qu'entre 1991 et 1995, la ville de Boston avait connu une moyenne de 44 homicides de jeunes de 24 ans ou moins par année, en 1996, année durant laquelle « Ceasefire » était lancé, le chiffre de ces meurtres chuta à 25. En 1997, l'on n'en comptait plus que 15. Après 1999, les chiffres des homicides (toutes catégories confondues) qui se maintenaient auparavant à Boston bon an mal an dans les alentours de 100 par année étaient tombés à 30 par année. Kennedy (2011) rapporte qu'après l'opération plusieurs membres de gang se disaient soulagés de voir la paix revenue. « Ceasefire » portait bien son nom: ce fut une opération de pacification.

En somme, l'efficacité de la dissuasion focalisée tient d'abord au fait qu'elle rompt brusquement avec la routine policière-juridique qui consistait à accumuler contrôles, arrestations, contraventions (non payées) et conditions

de probation et de libération conditionnelle (non respectées) : des harcèlements qui ne faisaient que confirmer les membres des gangs dans leurs préjugés voulant que la police ne pense qu'à les emmerder. En rupture avec cette accumulation de désagréments humiliants, la nouvelle dissuasion lance un avertissement convaincant : si vous continuez à vous tirer dessus, les policiers passeront à la vitesse supérieure et vous serez à coup sûr frappés par des peines qui feront mal. L'efficacité de cette opération découle aussi de la décision de l'équipe de s'en tenir à un objectif et à un seul : faire cesser les fusillades et les meurtres. Et les moyens pour y parvenir ne servaient qu'à cela et à rien d'autre. N'était plus à l'ordre du jour ni la suppression du trafic de drogue ni la dissolution des gangs. Aux yeux de David Kennedy et de ses partenaires, seule comptait l'efficacité du message : cessez de tirer. Avec une seule priorité, empêcher les jeunes Afro-Américains de s'entre-tuer.

Une opération de dissuasion comme celle de Boston exige une forte mobilisation de partenaires variés et très compétents : policiers, criminologues, procureurs, travailleurs de rue, leaders communautaires, agents de probation et de libération conditionnelle... Beaucoup de travail et de talents. Et tous doivent être convaincus de l'urgence et de la nécessité d'agir. Si l'équipe de Boston réussit à faire reculer les homicides et les fusillades, ce ne fut ni seulement en mettant les pistolets hors rue, ni uniquement par des peines exemplaires, ni par la performance des travailleurs de rue ou des agents de probation, ni même par les forums à eux seuls, mais par la combinaison de tous ces éléments. Et ce ne fut pas vraiment en convainquant des individus isolés, mais en pesant sur la dynamique interne des gangs que l'on fit reculer les homicides : en faisant en sorte que la peur de se faire tuer cesse de prévaloir dans le monde des gangs et en substituant la peur de la mort par la peur de l'emprisonnement.

Quelles sont les tactiques efficaces ? Lesquelles sont inefficaces ?

À la lumière des résultats obtenus par les opérations de policing de points chauds du crime et de dissuasion focalisée et en s'appuyant sur ce que nous savons en criminologie, il est dorénavant possible de répondre aux questions sur ce qui est efficace ou non et comment être efficace contre la violence des gangs.

Quelles cibles viser pour un maximum d'efficacité ?

Pour faire cesser les fusillades et les meurtres perpétrés par les gangs, quatre cibles s'offrent : premièrement les membres de gang qu'il s'agirait d'arrêter et de condamner ; deuxièmement les gangs eux-mêmes que l'on tenterait de dissoudre ; troisièmement, le trafic des armes à feu et, quatrièmement, les points chauds du crime, c'est-à-dire les lieux dans lesquels les gangs commettent bon nombre de leurs forfaits.

- 1/ *Devrait-on cibler les délinquants actifs et les faire condamner?* Mais comment les mettre hors-jeu quand on connaît l'exigence de la preuve hors de tout doute ainsi que les lenteurs et l'inefficacité de notre bureaucratie judiciaire? Malgré tout, il paraît possible de dissuader certains délinquants qui ont été placés en probation ou en libération conditionnelle et qui violent leurs conditions. De tels individus pourraient être mieux contrôlés et surveillés (idéalement à l'aide d'un bracelet électronique). Ils seraient alors réincarcérés quand il est démontré qu'ils sont de nouveau fautifs.
- 2/ *Les gangs eux-mêmes qu'il s'agirait de dissoudre.* Mais comment y parvenir autrement qu'en ciblant leurs membres et leur chef? Dans ce cas-ci, on se heurte encore aux difficultés de la preuve hors de tout doute. L'affiliation à un gang tient à des raisons fortes et normales: le besoin des adolescents d'avoir des amis et aussi la protection qu'offre la bande à ses membres. Ce devrait être la responsabilité des parents de persuader leur fils de couper les liens avec leurs «mauvaises fréquentations»; pas vraiment la mission de la police.
- 3/ *Le trafic des armes à feu.* C'est une très bonne mesure de prévention situationnelle que de désarmer les porteurs d'armes. À l'évidence, les jeunes gens dépourvus d'armes à feu ne pourront plus se livrer à leurs fusillades. Et il est démontré en criminologie qu'un contrôle efficace de ces armes fait chuter les taux d'homicide. Faut-il renforcer les contrôles frontaliers? Sans doute: la frontière entre nos deux pays fait penser à une passoire. L'incarcération de trafiquants d'armes limitera la circulation des armes de poing. Il apparaît cependant que c'est sur le terrain des quartiers où on trouve des membres de gang que des contrôles du port d'armes offriront les meilleures chances de mettre un terme à la mauvaise habitude de porter un pistolet.
- 4 / *Les points chauds des violences perpétrées par les gangs.* Dans un micro secteur d'une ville où on constate un surnombre de crimes, on intensifie les présences de patrouilleurs proactifs qui, à la moindre contravention ou infraction, interpellent, contrôlent, confisquent. Non content de cette vigilance proactive et dissuasive, ces policiers demandent aux victimes potentielles, aux commerçants et autres citoyens de mettre en place une quelconque mesure de prévention situationnelle, par exemple, installer de meilleures serrures, un système d'alarme, ou mieux contrôler les entrées dans les HLM et les débits de boissons; faire mieux éclairer et surveiller les rues; faire aménager un segment de rue en cul-de-sac. Les points chauds du crime sont les terrains de chasse des membres de gang: le policing des points chauds rend leur chasse risquée et difficile.

Un seul point chaud du crime présente l'avantage, par sa petitesse, de prêter flanc à une opération policière intensive. Mais on ne peut espérer que l'intervention dans un seul point chaud ferait baisser la violence qui sévit dans un quartier. Il serait donc de bonne guerre de cibler une *grappe* d'une dizaine de points chauds situés dans le même quartier ou le même secteur. Un gang y perdrait alors la plupart de ses terrains de chasse.

Prévenir ou dissuader ?

On trouve des commentateurs qui soutiennent que c'est la prévention – et non la répression – qui ferait reculer la violence. Le hic c'est qu'ils ne nous disent pas par quels moyens concrets on prévient. Et ils passent sous silence le fait que la prévention dite communautaire a échoué lamentablement. Les bilans réalisés par Gravel, et son équipe (2014) et Blais et Poirier (2019) font la démonstration de l'inefficacité de trois catégories de prévention: 1/ les campagnes de sensibilisation et d'information dans les écoles; 2/ les tentatives de prévention pour que les décrocheurs scolaires ne s'affilient pas un gang et 3/ les recherches d'alternatives à l'appartenance à la bande. En revanche, Blais et Poirier ainsi que Gravel et ses collaborateurs rejoignent les criminologues américains pour soutenir que les interventions dissuasives du type « cessez-le-feu » réussissent à faire reculer les fusillades, le port d'armes à feu et les homicides (voir plus haut).

À côté de la prévention communautaire à la fois douce et inefficace, deux autres types de prévention ont mieux résisté à l'épreuve de l'évaluation scientifique. Il s'agit tout d'abord de la prévention situationnelle dont il a déjà été question plus haut et qui fut un ingrédient du *policing* des points chauds du crime. Vient s'ajouter *la prévention développementale*. Elle consiste à intervenir auprès de parents d'enfants agressifs. L'efficacité de cette prévention qui vise le développement de l'enfant a été vérifiée à plusieurs reprises. L'un des meilleurs programmes de prévention développementale fut implanté à Montréal puis évalué par Richard Tremblay et son équipe (1992 et 2008.) Cette forme de prévention est particulièrement indiquée pour un enfant agressif devant lequel le ou les parents ont baissé les bras. En l'occurrence, l'absence d'un parent (souvent le père) apparaît comme un manque aux effets dévastateurs. Pour combler ce déficit, un psychoéducateur ou une psychoéducatrice s'invite dans la famille, observe, puis offre des conseils au parent. Elle apprend à celle-ci à fixer des règles claires à l'enfant, à être attentive à ses bons et mauvais coups, à blâmer, à infliger de légères sanctions, et à gérer les crises de colère. Souvent l'agressivité de l'enfant recule de manière mesurable devant ces pratiques éducatives de sens commun. Cependant la prévention développementale est exigeante et s'inscrit sur le long terme. Il est évident qu'elle n'offre pas de solution dans des délais raisonnables au problème des fusillades.

Pour ou contre les travailleurs de rue ?

Les évaluations de l'efficacité des travailleurs de rue donnent des résultats mitigés, mais quand même, avec quelques succès quand certaines conditions sont réunies. Les échecs s'expliquent aisément : il arrive qu'un travailleur de rue prenne carrément parti de la bande contre la police et qu'il soit complaisant devant l'activité délictueuse des jeunes. À l'opposé, on trouve les travailleurs de rue de Boston qui opéraient en partenariat avec la police. Ils apportaient alors une contribution intéressante à une opération qui se voulait à la fois dissuasive et préventive (voir plus haut et Braga 2011 dans « *Le Phénomène des gangs de rue* » et Kennedy 2011 dans « *Dont Shoot* ».).

Multiplier les contrôles ou viser la justice et l'équité procédurale ?

Dans le nord de Montréal, on trouve encore trop de policiers qui en font trop : arrestations, contraventions arbitraires ou pour des motifs futiles, harcèlements, profilage. Ces pratiques sont contre-productives. En effet, les victimes de ces harcèlements en viennent à détester les policiers. Elles cessent d'appeler le 911, même en cas de nécessité. C'est ainsi que la police se coupe d'alliés potentiels et se prive d'information essentielle à son travail. Les policiers n'ont plus l'occasion d'intervenir parce qu'on ne sollicite plus leur assistance. Les services de renseignements sont privés d'information sur les bandes. En définitive, la police se met elle-même hors-jeu.

Plus grave encore, par les harcèlements intempestifs, les policiers confirment ceux qui les subissent dans leur attitude procrime. En les contrôlant inutilement et en les humiliant sans raison, ils leur font subir un traitement injuste. Or le problème du juste et de l'injuste est, depuis l'Antiquité, reconnu par les philosophes du droit comme essentiel. Et il y a 70 ans, le grand criminologue Étienne De Greff (1955) affirmait que le sentiment d'injustice subie est criminogène. Plus près de nous, Tyler (1990) démontrait que les citoyens qui disent avoir été traités injustement par la police sont moins portés à respecter la loi que les autres.

Ce que les philosophes appellent la *justice procédurale* s'impose donc aux policiers : ils se doivent d'être équitables dans la manière dont ils interviennent et pas seulement dans les contraventions qu'ils imposent. Pour préserver la légitimité de l'action policière aux yeux de tous, les agents de la paix s'abstiennent de procéder à des arrestations arbitraires. Ils n'arrêtent que parce qu'une infraction a été effectivement commise ou sur la foi de soupçons fondés sur des indices sérieux. Et même dans ces conditions, l'agent reste poli, courtois, équitable. Quand les policiers d'une ville s'efforcent de respecter les principes et règles de la justice procédurale, de l'équité et de la politesse avec les gens, ils gagnent en légitimité et en efficacité.

Le mot de la fin. Quelles que soient les solutions choisies pour faire cesser la violence, leurs résultats devront être évalués, mesurés, chiffrés : les nombres de fusillades et voies de fait grave ont-ils baissé significativement à la suite de l'opération ? Et quels que soient les résultats, ceux-ci devraient faire l'objet d'une publication. Car c'est ainsi que la police apprendra de ses échecs et de ses succès. C'est ainsi que les meilleures pratiques seront connues de tous les intéressés et que la police se professionnaliserà.

Références

- Blais, É. et Poirier, B. 2019. Les évaluations de l'efficacité des interventions policières : résultats des synthèses systématiques. In Cusson, M., Ribaud, O., Blais, E. et Raynaud, M.M. (dirs.) *Nouveau traité de sécurité : Sécurité intérieure et sécurité urbaine*. Montréal : Éditions Hurtubise et Québec; Septentrion.
- Braga, A. A. 2014. L'application stratégique des principes de dissuasion. In Guay, J.P. et Fredette, C. *Le phénomène des gangs de rue*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.,
- Braga, A. A. Bond, B.J. 2008. Policing Crime and Disorder, A Randomized Control Trial. *Criminology*, vol. 46.

- Braga, A. A., Turchan, B., Papachristos, A. V., Hureau, D. M. 2019. Hot spots policing of small geographic areas effects on crime. *Campbell Systematic Review*.
- Braga, A., Weisburd D 2018, Focused Deterrence Strategies and Crime Control. An Updated Systematic Review and Meta-Analysis of the Empirical Evidence. *Criminology and Public Policy*. Vol. 17.
- Braga, A. A., Weisburd, D. L., Waring, E. J., Mazerolle, L. G., Spelman, W., & Gajewski, F. 1999. Problem-oriented policing in violent crime places: A randomized controlled experiment. *Criminology*, 37(3), 571-580.
- Bratton, B. et Knobler, P. 2021. *The Profession*. New York: Pinguin Press.
- De Greff, É. 1955. Criminogénèse, in Actes du Deuxième congrès international de criminologie, Paris, Presses universitaires de France.
- Felson, M. 2011. Les gangs de rue et les guêpes. in Guay, J.P. Fredette, 2014. *Le Phénomène des gangs de rue*. Montréal, les Presses de l'Université de Montréal.
- Gravel, J, Descormier, K, Wong, J. Bouchard, M. et Morselli, C. (2014). L'efficacité dans les institutions de contrôle des gangs de rue. in Guay, J.P. Fredette, C. Dir. 2014. *Le Phénomène des gangs de rue*. Montréal, les presses de l'Université de Montréal.
- Guay, J.P. Fredette, C. Dir. 2014. *Le Phénomène des gangs de rue*. Montréal, les presses de l'Université de Montréal.
- Guay, J.P. Fredette, C. Dubois, S. 2014. Définir, classifier et mesurer, in Guay, J.P. Fredette, C. Dir. 2014. *Le Phénomène des gangs de rue*. Montréal, les presses de l'Université de Montréal.
- Kennedy, D. 2001. *Reducing gun violence: the Boston gun project's Operation Ceasefire*. Washington, DC: U.S. Dept. of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice.
- Kennedy, D. 2009. *Deterrence and Crime Prevention: Reconsidering the Prospect of Sanction*. New York: Routledge.
- Kennedy, D. 2011. *Don't Shoot*. New York: Bloomsbury.
- Kennedy, D. M., Piehl, A. Braga, A. 1996. "Youth Violence in Boston: Gun Markets, Serious Youth Offenders, and a Use-Reduction Strategy." *Law and Contemporary Problems* 59:147-96.
- Kennedy, D. M., , A. Piehl, A.M. 2001. *Reducing Gun Violence: The Boston Gun Project's Operation Ceasefire*. Washington, DC: U.S. Department of Justice Office of Justice.
- Kennedy, D. M., Kleiman, M. A. R., & Braga, A. A. 2017. Beyond deterrence: Strategies of focus and fairness. In Tilley N. & Sidebottom A. (Eds.), *Handbook of crime prevention and community safety* (2nd ed., pp. 157 182). London, England: Routledge.
- Mourani, Maria. 2006. *La face cachée des gangs de rue*, Montréal: Les Éditions de l'Homme.
- Sherman, L. & al. 1989; Hot Spots of Predatory Crime. *Criminology*. Vol 27.
- Tremblay, P. 2011. *Beauvoir Jean, le récit du vétéran*. Montréal: Liber.
- Tremblay, P. Charest, M. Charrette Y. Tremblay-Faulkner, M. 2016. *Le Délinquant affilié*. Montréal: Liber.
- Tremblay, R.E.; Vitaro, F.; Bertrand, L, Le Blanc, M.; Beauchesne, H.; Boileau, H.; David, L. (1992). Parent and Child Training to Prevent Early Onset of Delinquency: The Montreal Longitudinal Experimental Study. In Mc Cord, J.; Tremblay, R. (eds). *Preventing Antisocial Behavior*. New York: Guildford Press, p. 117-138.
- Tremblay R.E. 2008. *Prévenir la violence dès la petite enfance*. Paris: Odile Jacob.
- Tyler T. R. 1990. *Why People Obey the Law?* New Haven, Yale University Press.
- Weisburd, D. Eck J. Telep, C. W. et al. 2016: *Place Matters*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Weisburd, D. Groff, J. E. Yang, 2012. *The Criminology of Place: Street Segments and Our Understanding of the Crime Problem*, Oxford. Oxford University Press.
- Weisburd, D. Telep, C. 2019. « Hot spots policing ». Que savons-nous sur l'efficacité des interventions dans les points chauds du crime? in Cusson, M., Ribaud, O., Blais, E. et Raynaud, M.M. (Dirs.) *Nouveau traité de sécurité: Sécurité intérieure et sécurité urbaine*. Montréal: Éditions Hurtubise et Québec; Septentrion.